

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'IMPLANTATION D'UN PARC ÉOLIEN DE 5 AÉROGÉNÉRATEURS ET D'UN POSTE DE LIVRAISON AU LIEU-DIT LES DEUX CROIX SUR LA COMMUNE DE PLOUARZEL

Par arrêté préfectoral du 13 juillet 2023, une enquête publique d'une durée de 34 jours se déroulera du mercredi 13 septembre 2023 à 9h au lundi 16 octobre à 17h, à la mairie de Plouarzel, commune siège de l'enquête, sur le projet de délivrance d'une autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien de 5 aérogénérateurs lieu-dit Les Deux Croix.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment l'étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE).

Il est disponible en version numérique sur le site des services de l'État du Finistère <u>www.finistere.gouv.fr</u>, rubrique: Publication – Publications légales – Enquêtes publiques, ainsi que sur un poste informatique à la préfecture du Finistère – 42 bd. Dupleix – 29000 QUIMPER aux jours et heures d'ouverture au public.

Le commissaire enquêteur est Madame Sylvie COULOIGNER, attachée d'administration à la retraite; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur pourra être nommé par le Tribunal administratif de Rennes après interruption de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public aux dates suivantes à la mairie de Plouarzel :

- Mercredi 13 septembre de 9h00 à 12h00
- Samedi 23 septembre de 9h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre de 14h00 à 17h00
- Jeudi 5 octobre de 9h00 à 12h00
- Lundi 16 octobre de 14h30 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur à la mairie de Plouarzel. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Plouarzel, Place du Général de Gaulle 29810 Plouarzel, à l'attention du commissaire enquêteur « Enquête relative à la délivrance d'une autorisation environnementale pour l'implantation d'un parc éolien », par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur. Les observations et propositions déposées lors des permanences du commissaire enquêteur ou adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête et dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État susmentionné.

Le public pourra également formuler ses observations et propositions par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-consultation@finistere.gouv.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dans les mairies concernées et à la préfecture du Finistère et le site internet des services de l'État dans le Finistère: https://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques.